



Rappel des exigences réglementaires (arrêté du 26/04/96) :

⇒ Un protocole de sécurité est requis pour toute opération de chargement / déchargement réalisée par une entreprise extérieure dite « **transporteur** » effectuant le transport de marchandises, en provenance ou à destination d'un lieu extérieur à l'enceinte de l'entreprise utilisatrice dite « **entreprise d'accueil** ». Ce protocole est établi dans le cadre d'un échange préalable entre le transporteur et l'entreprise d'accueil. Il comprend les informations utiles à l'évaluation des risques générés par l'opération et les mesures de prévention à respecter.

1. NATURE DES OPERATIONS

Evacuation terres polluées de TIMAC AGRO vers Plateforme BSO Saint-Agnant 17620

Opérations répétitives Oui Non : 28/04/2026 jusqu'au 05/05/2026

De type Chargement Déchargement

| | Entreprise d'accueil | Transporteur (*) | Transporteur sous-traitant |
|-----------------|----------------------|------------------|----------------------------|
| Nom | ORTEC SOLEO | GARANDEAU | |
| Date | 21/04/2026 | 21/04/2026 | |
| Représentée par | T.PONT | F.MARIE | |
| Visa | | | |

Le présent protocole est applicable à compter de sa date de signature et le reste aussi longtemps que les employeurs concernés considèrent que les conditions de déroulement des opérations n'ont subi aucune modification significative.







(*) Lorsque le transporteur fait exécuter tout ou partie de ces opérations par un sous-traitant il lui appartient de :

- communiquer le présent document à l'entreprise exécutante qui doit le retourner renseigné
- en informer l'entreprise d'accueil

2. ELEMENTS RELATIF A L'ENTREPRISE D'ACCUEIL

1.1. Nom du responsable désigné : **Thomas PONT 06.24.84.28.99**

1.2. Consignes de sécurité générales et particulières

| | |
|---|--|
| <p>Accès</p>  | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Consignes d'accès : fournir un plan d'accès si nécessaire ➤ Documents réglementaires : chauffeurs, véhicules ➤ Respect du feu tricolore à l'entrée du chantier (route étroite) ➤ Vitesse limitée à 10km/h ➤ Port de la ceinture obligatoire |
| <p>Risque d'incendie</p>  | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Interdiction de fumer/vapoter sauf sur zone autorisée cf.plan ➤ Nécessité d'un permis de feu : cas de génération de point chaud ➤ Autres (ex : foudre) |
| <p>Tenue</p>  | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Respect du port des vêtements et EPI adaptés à minima : casque avec jugulaire 4 points, chaussures de sécurité et gilet haute visibilité ➤ Gants de manutention obligatoire lors de la manipulation de la bâche, porte ou hayon... |
| <p>Hygiène</p>  | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Restrictions (ex : fumer, vapoter, boire, manger) ➤ Ne pas être sous l'emprise d'alcool, de drogues ➤ Nettoyage des plaies et les protéger ➤ Consignes particulières (ex : hygiène des mains, validité des vaccins) |
| <p>Risques particuliers</p>  | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conditions climatiques (ex : vent, pluie, risque d'orage) ➤ Circulation d'engin sur site (prioritaire) ➤ Conditions liées à l'activité (ex : coupures, entailles, souillures) ➤ Accidents de la circulation (ex : collision, renversement d'engins, chute de charges) |
| <p>Pandémie COVID-19</p>  | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Masques FFP2 ou chirurgical sont à la charge du sous-traitants (ORTEC SOLEO n'en fournira pas) ➤ Avant/après la signature des documents / BSD -> désinfection des mains au gel hydroalcoolique / eau + savon ➤ Respect d'une distance de 1 m avec le personnel, ➤ Accès limités aux salles et espaces collectifs (pas plus de 2 personnes simultanément), restez si possible dans son véhicule pour la signature des papiers |

1.3. Règles de circulation

- Respect du plan de circulation : *10km/h maximum sur site*
- Respect du code de la route : *Port de la ceinture de sécurité, indicateurs lumineux pour les manœuvres*
- Consignes aux chauffeurs : *EPI obligatoire pour décharger et charger les engins*
- Obligations / restrictions : *Priorité aux engins, appeler Mr PONT avant d'entrer sur site*

1.4. Lieu de livraison ou de prise en charge, modalités d'accès et de stationnement aux postes de chargement/déchargement

Timac AGRO Tonnay-Charente
21 Avenue du Pont Rouge,
17430 Tonnay-Charente



1.5. Conduite à tenir et moyens de secours en cas d'accident / incident



- **PROTEGER** la zone (ex : balisage, périmètre de sécurité)
- **ALERTER** les secours (ex : accès au poste téléphonique, n° d'appel, autres moyens)
- **PREVENIR** le responsable (ex : personne à contacter, coordonnées)
- Indiquer les circonstances et les premiers constats

1.6. Conduite à tenir et moyens de secours en cas d'incendie



- **ALERTER** les secours (ex : accès au poste téléphonique, n° d'appel, autres moyens)
- **PREVENIR** le responsable (ex : personne à contacter, coordonnées)



3 . ELEMENTS A FOURNIR PAR L'ENTREPRISE TRANSPORTEUR

2.1. Caractéristiques du véhicule

- Véhicule(s) léger(s)
- Véhicule(s) poids lourds
 - Isolé
 - Articulé
- Autre (à préciser)

2.2. Aménagement ou type

- Plateau Bâché Benne Citerne
- Autre (à préciser)

2.3. Equipement

- Appareil de levage et/ou de manutention Portes hydrauliques
- Equipement(s) spécifique(s) autre(s) (à préciser)

2.4. Nature de la marchandise

- Marchandises générales
- Déchets Boues chaulées
- Matières dangereuses
- Autre (à préciser)

2.5. Conditionnement de la marchandise

- Vrac Palette Colis non palettisé

2.6. Plaque de transport à mettre en place en cas de transport de matière dangereuse:

- Oui Non



GARANDEAU FRERES
 SAS au Capital de 1 313 940 €
 Siège Social: 2 route des Etangs - Chevres-Richemont
 16370 VAL DE COGNAC
 Siret 775 563 273 00017 - APE 4673 A
 Tél : 05 45 83 24 11